

« La définition et le périmètre des aides aux entreprises en France », lancement de la concertation

Dans le sillage de précédents travaux publiés en juillet 2025, le Premier ministre a chargé le Haut-commissaire à la Stratégie et au Plan de mener une large concertation pour clarifier la définition des « aides aux entreprises » et leur périmètre, avant de proposer un cadre d'évaluation de leur efficacité dans un deuxième temps.

Dans ce cadre, Clément Beaune a présidé, ce mercredi 15 avril, une première séance de travail en présence de parlementaires, des partenaires sociaux, de représentants des associations d'élus locaux et des administrations. A l'issue de cette concertation, il remettra au Premier ministre un rapport fin juin 2026. Il proposera notamment des critères de définition des aides aux entreprises, qui permettront la construction d'un périmètre stable, puis d'un cadre de suivi et d'évaluation pluriannuelle de ces dispositifs.

[Lire la lettre de mission](#)

« La question des « aides aux entreprises » fait l'objet de débats permanents. Par une méthode inédite, la concertation large des acteurs, nous cherchons à mettre plus de clarté et de stabilité dans ce débat, pour se concentrer sur deux questions-clés : l'évolution de ces dispositifs dans le temps et l'évaluation de leur efficacité », souligne Clément Beaune, Haut-commissaire à la Stratégie et au Plan.

Cette première séance a permis de poser un cadre conceptuel en s'appuyant notamment sur les rapports publics récents, une analyse rétrospective et comparative des définitions et des périmètres et les travaux méthodologiques en la matière. Afin d'éclairer la réflexion de la commission, il convient en effet d'explicitier les enjeux de définition, de broser un tableau synthétique des grandes catégories d'interventions économiques en faveur des entreprises, et de poser les grands principes et questions relatifs à la définition, au périmètre ainsi qu'à la mesure des aides aux entreprises.

Le document de support à cette réunion sera mis en ligne sur le site du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan (HCSP) jeudi 16 avril.

Une concertation en trois temps

Trois séances de travail réuniront les participants. Les travaux se dérouleront en trois étapes :

- une première séance de discussion, sur la base d'un document de concertation ;
- une seconde séance pour approfondir la discussion et partager les retours des participants à la concertation, ainsi que d'autres contributions extérieures ;
- une séance de synthèse.

Les débats pourront également être enrichis de contributions extérieures portées à la connaissance des membres de la commission.

Un rapport du HCSP remis au Premier ministre fin juin 2026

A l'issue de la concertation, Clément Beaune remettra au Premier ministre fin juin 2026 le rapport final, qui retracera les réflexions de la commission de concertation quant au cadre de définition et au périmètre des aides aux entreprises en France. Il reviendra ensuite aux ministères chargés de l'économie et du budget de construire, dès le projet de loi de finances pour 2027, un document budgétaire pour éclairer les travaux parlementaires et le débat public.